

Motion du 3 mars 2020 de Mmes et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Maria Casares, Régis de Battista, Maria Pérez, Brigitte Studer et Omar Azzabi: «Pour un véritable accès aux prestations sociales sous conditions de ressources».

(amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et ainsi acceptée par le Conseil municipal, lors de la séance du 5 mai 2025)

MOTION

Considérant que:

- l'accès aux prestations sociales est un droit;
- malgré la croissance économique, la pauvreté en Suisse, dans le canton de Genève et en ville de Genève a augmenté ces dernières années comme le montre la croissance du nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale;
- le Service social de la Ville, en complément du Canton, octroie des aides aux personnes et familles de condition modeste;
- le Service social de la Ville, au travers de quatre points info, permet un accompagnement des personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives;
- malgré les dispositifs en place, les études portant sur le non-recours démontrent qu'une portion significative des ayants droit n'accèdent pas aux prestations sociales sous conditions de ressources;
- le non-recours aux prestations s'explique essentiellement par:
 - la multiplication des intervenants;
 - la complexité des demandes administratives;
 - l'absence de bagage permettant aux populations en situation de précarité de s'informer et de répondre aux exigences administratives;
 - le sentiment de stigmatisation des ayants droit;
- le rapport de la commission chargée de la révision de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle préconise:
 - le renforcement de la coordination entre les acteurs chargés de mettre en œuvre l'aide sociale;
 - la mutualisation des données pour que celles-ci soient accessibles aux acteurs impliqués dans l'accompagnement social;
 - la mise en place d'un dossier centralisé et partagé du bénéficiaire de prestations sociales au niveau cantonal;
- le Département cantonal de la cohésion sociale a la volonté de travailler sur un portail social de proximité avec les communes,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- présenter dans les meilleurs délais un plan d'action visant l'accès réel aux prestations sociales sous conditions de ressources pour l'ensemble des ayants droit. Il s'agit en particulier de développer une stratégie d'information sociale de

proximité et proactive en faveur des publics les plus précaires. Il s'agit notamment, avec le renforcement des ressources des points info de la Ville, d'améliorer la connaissance, la coordination et l'échange d'informations entre acteurs institutionnels afin d'éviter aux ayants droit les répétitions de demandes d'aides sociales;

- développer le partenariat public/privé en demandant aux régies de mettre une information simple dans les halls d'immeubles concernant les points d'information.